

sud créteil 2013 2014

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

Bilan

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
51 : banques, établissements financiers et assimilés	55 004 €	36 983 €
53 : Caisse	204 €	10 €
Total chapitre 5	55 208 €	36 993 €
Total général de l'actif	55 208 €	36 993 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
10 : Fonds syndicaux et réserves		4 766 €
<i>dont 10-105 : fonds syndicaux</i>		4 766 €
<i>dont 106 : réserves</i>		
11 : Eléments en instance d'affectation	18 539 €	18 538 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	16 798 €	13 689 €
15 : Provisions pour risques et charges	13 688 €	
<i>dont 158 : événements pluri-annuels</i>	13 688 €	
Total chapitre 1	49 025 €	36 993 €
47 : Comptes transitoires ou d'attente	6 183 €	
Total chapitre 4	6 183 €	0 €
Total général du passif	55 208 €	36 993 €

Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	11 711 €	1 885 €
61 : Services extérieurs	12 483 €	275 €
62 : Autres services extérieurs	17 837 €	1 897 €
65 : Autres charges de gestion courante	31 364 €	31 106 €
67 : Charges exceptionnelles		40 €
6 : COMPTES DE CHARGES	73 394 €	35 203 €
70 : ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	-27 €	
75 : Autres produits de gestion courante	90 219 €	88 945 €
dont 756 : Cotisations	90 219 €	88 928 €
7 : COMPTES DE PRODUITS	90 192 €	88 945 €

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	73 394 €	90 192 €
Résultat d'exploitation	16 798 €	
Totaux généraux	90 192 €	90 192 €

Produits	90 192 €
Charges	73 394 €
Résultat de l'exercice	16 798 €
<i>Provision pour congrés</i>	13 688 €
<i>Provision pour élections</i>	

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation Créteil publie ses états financiers pour l'exercice 2013 2014 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 01/09/2013 au 31/08/2014 de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthodes des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cour de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2013 2014 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	90 218,82 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	- 27,25 €
Produits financiers	0,00 €
Total des Ressources	90 191,57 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération, charge à elle de les répartir aux syndicats fédérés selon leurs besoins. Pour l'exercice 2013 2014 le ministère a attribué 116.696 ETP à la fédération dont 9.053 ont été utilisés par le syndicat de Créteil.

7) AFFECTATION

Le résultat 2013 2014 est de 16 798 €. Il sera affecté pour 16 798 € pour la campagne d'élections professionnelles .

Provisions				
Intitulé	Solde 01/09/2013	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2014
Report à nouveau (solde créditeur)	18 538,16 €	13 688,00 €	13 688,80 €	18 538,96 €
Résultat de l'exercice (excédent)	13 688,80 €	13 688,80 €	16 797,60 €	16 797,60 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	13 688,00 €	13 688,00 €
Total des provisions	36 992,72 €	34 560,16 €	46 592,00 €	49 024,56 €

8) EVENEMENTS RECURENTS PURIANNUELS

Catégorie d'action	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserves congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves élections	0,00 €	13 688,00 €	0,00 €	13 688,00 €
Total	0,00 €	27 376,00 €	0,00 €	27 376,00 €

9) ETAT DES FONDS SYNDICAUX

FONDS SYNDICAUX	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	18 538,16 €	13 688,80 €	13 688,00 €	18 538,96 €
Résultat de l'exercice	13 688,80 €	16 797,60 €	13 688,80 €	16 797,60 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	13 688,00 €	0,00 €	13 688,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

10) AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale . A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé 560,08 € en 2013 2014